MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 7 mai 2018 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : Guy Leroux, conseiller; Chantale Giroux, conseillère; Ian Lacharité, conseiller; Bertrand Massé, conseiller; Raymonde Côté, conseillère; Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Carole Côté.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2018-05-186 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents.
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. de modifier l'item 37 « bassin versant de la rivière Saint-Germain – échantillonnage – demande à la Municipalité de L'Avenir » par « bassin versant de la rivière Saint-Germain – échantillonnage – demande de la Municipalité de L'Avenir »
. que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

<u>Ordre du jour</u>

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

Administration
3. adoption du procès-verbal
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. sommaire des comptes bancaires, relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. dépôt du rapport financier de l'année 2017
10. transfert de sommes de l'excédent de l'exercice financier 2017 à différents surplus accumulés non affectés et écritures comptables à effectuer
11. modification au contrat de travail 2016-2020 de Réal Dulmaine
12. vacances 2017 du directeur général et secrétaire-trésorier
13. propriété du 822, rue Aubin – entente
14. rue Bédard
15. règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
16. introduction à la sécurité civile – formation
17. L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance – autorisation de prélèvement bancaire

Sécurité publique
18. service des incendies – nombre d'interventions
19. Centre de services aux sinistrés – demande d'aide financière au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond

20. protocole d'entente de coopération intermunicipale pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun des ressources incendie
21. engagement de Marc-André Pelletier et Carmin Parenteau comme pompiers volontaires
22. engagement de deux pompiers stagiaires
23. service des incendies – achat d'habits de combat, de chapeaux et de bottes
24. service des incendies – achat d'un portatif
25. service des incendies – achat de casques avec lumière intégrée
26. achat logiciel de communication Somum de la MRC de Drummond

Transport

27. travaux de marquage 2018 – adjudication du contrat
28. scellement de fissures 2018 – adjudication du contrat
29. pose de pierre concassée 2018 – adjudication du contrat
30. balayage des rues – demande de soumission
31. rue Moreau – installation de dos d'âne
32. installation de panneaux concernant l'utilisation des freins moteurs
33. travaux de réfection de la rue Blanchard et du chemin du 10e rang – rapport final sur les coûts
34. projet covoiturage – stationnements incitatifs
35. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local

Hygiène du milieu

36. zonage agricole – dossier puits Boire numéro 6 – demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
37. bassin versant de la rivière Saint-Germain – échantillonnage – demande de la Municipalité de L'Avenir
38. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) - adhésion

Santé et bien-être

39. Office municipal d'habitation – états financiers 2017

Aménagement, urbanisme et développement

40. adoption du second projet de règlement numéro 2018-06-875 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
41. demande de modification au règlement de zonage numéro 2006-09-621 par les propriétaires du 1163, rue Marc
42. inspection des travaux d'installation septique
43. inventaire des terrains vacants sur le territoire
44. demande de dérogation mineure numéro 2018-03-0001 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 – immeuble situé sur les lots actuels 424-33 et 425-35 du cadastre du canton de Wickham soit au 1224, route 139
45. demande de dérogation mineure numéro 2018-03-0003 au règlement de zonage numéro 2006-09-621 – immeuble situé sur les lots actuels 472-36, 472-37-2 et 472P du cadastre du canton de Wickham soit au 902, rue St-Jean
46. demande de modification au règlement de zonage numéro 2006-09-621 par le propriétaire des lots 469P et 472P, rue Skiroule
47. distribution de fleurs vivaces
48. ventes de garage sans permis

Loisirs et culture

49. avis de motion – règlement intégrant la notion de jeux libres dans la rue
50. adoption du projet de règlement numéro 2018-06-876 intitulé « Règlement intégrant la notion de jeux libres dans la rue »

51. Dans ma rue on joue – achat de signalisation
52. camp de jour été 2018 – engagement du personnel
53. Comité loisirs, cultures et sports Wickham
54. course St-Jean – édition 2018
55. Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec – Fête nationale 2018 – demande de commandite pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec
56. Maison des jeunes de Wickham – rapport financier au 31 décembre 2017

Autres
57. varia
58. correspondances
59. période de questions
60. levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

2018-05-187 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018, ils renoncent à sa lecture.
Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi à faire.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 105 137.02 $ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2018-05-188 **6. SOMMAIRE DES COMPTES BANCAIRES, RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER**

a) Sommaire des comptes bancaires et relevé des opérations bancaires

Le sommaire des comptes bancaires au 2 mai 2018 ainsi que le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 24 mars 2018 au 30 avril 2018 ont été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 24 mars 2018 au 30 avril 2018	314 331.52 $

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 30 avril 2018	1 380 152.80 $

d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil

Le conseil prend connaissance des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses

incompressibles totalisant la somme de 29 458.67 $. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1er avril 2018 au 30 avril 2018	45 929.64 $
Frais de déplacements versés et de repas remboursés du 1er avril 2018 au 30 avril 2018	482.11 $

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 108 125.91 $ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par la conseillère Raymonde Côté :

Pour le projet « Dans ma rue on joue », des rencontres ont été tenues avec les citoyens des rues Hébert et du Pacifique. Le projet se réalisera dans ces deux rues. Tout devrait être en place au cours du mois de juin prochain.

b) par la mairesse Carole Côté :

Le 5 avril 2018 : Remise de bourses de la Fondation du Cégep de Drummondville. Loïc Roy est l'étudiant de notre municipalité qui a reçu la bourse selon les critères de réussite du collège. Félicitations!

Le 10 avril 2018 : Rencontre du comité de pilotage Municipalité amie des aînés. Les sujets discutés sont l'arrimage entre la MADA et la PFM ainsi que la préparation du plan d'action.

Le 11 avril 2018 : Séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond.

Le 15 avril 2018 : Brunch des bénévoles des organismes municipaux. Merci à tous nos bénévoles!

Le 16 avril 2018 : Rencontre à la MRC de Drummond au sujet de l'agrile du frêne. Un comité sera formé pour préparer un dépliant à diffuser aux citoyens des municipalités de la MRC.

Le 30 avril 2018 : AGA de l'Association cycliste Drummond-Foster. Les sujets discutés sont : présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2017, nomination d'un vérificateur, ratification des actes des administrateurs et orientation pour l'année 2018.

Le 1er mai 2018 : Rencontre à la MRC de Drummond avec le MTMDET (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) : explication de la sécurité routière en transport actif, investissements routiers 2018-2020, permission de voirie et d'événements spéciaux. Le code sur la sécurité routière a été modifié (signalisation, etc.).

2018-05-189 **8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES**

Année 2017

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2017 portant les numéros d'écriture 201700262 et 201700263 ainsi que les rapports sur les activités financières montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2017 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2017 montrant un surplus de 205 723.16 $ suite à la vérification comptable. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Année 2018

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2018 portant les numéros d'écriture 201800035, 201800043 à 201800049 ainsi que les rapports sur les activités financières montrant les revenus et les dépenses au 30 avril 2018 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2018 montrant un surplus 9 109.86 $. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2017

Conformément à la loi, un avis public a été publié le 11 avril 2018 à l'effet qu'il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2017 lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018 à 20 h.
Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier de l'année 2017.
Lecture est faite du rapport du vérificateur externe sur les états financiers consolidés.
Le rapport montre :

un excédent en 2017	205 723 $
un surplus accumulé non affecté incluant l'excédent de 2017	206 213 $
un surplus accumulé réservé pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements	16 004 $
un surplus accumulé réservé pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments	121 706 $
un surplus accumulé réservé pour l'achat ou le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux	18 823 $
un surplus accumulé pour les travaux de rénovation cadastrale	30 000 $
un surplus accumulé réservé pour l'achat ou le remplacement d'équipements informatiques et pour la création ou la mise à jour du site Internet	7 055 $
un surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements incendie	10 000 $
un surplus accumulé réservé pour l'achat d'une génératrice	34 000 $
un fonds de roulement autorisé	350 000 $
un fonds réservé pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux	10 101 $
des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	312 815 $
un investissement net dans les éléments d'actif à long terme	8 031 351 $
un endettement total net à long terme	2 025 255 $

2018-05-190 **10. TRANSFERT DE SOMMES DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2017 À DIFFÉRENTS SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS ET ÉCRITURES COMPTABLES À EFFECTUER**

Attendu que le conseil est d'avis de transférer une somme de 79 171.06 $ de l'excédent de l'exercice financier 2017 aux différents surplus accumulés non affectés;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

. de transférer une somme de 25 000 $ de l'excédent de l'exercice financier 2017 dans le surplus accumulé non affecté pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements;
. de ne pas transférer de somme de l'excédent de l'exercice financier 2017 dans le surplus accumulé non affecté pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments;
. d'autoriser le transfert d'une somme de 25 000 $ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2017 dans le surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux;

. d'autoriser le transfert d'une somme de 2 945 $ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2017 dans le surplus accumulé non affecté pour le remplacement ou l'achat d'équipements informatiques et pour la création ou la mise à jour du site internet;
. d'autoriser le transfert d'une somme de 16 000 $ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2017 dans le surplus accumulé non affecté pour l'achat d'une génératrice;
. d'autoriser le transfert d'une somme de 10 000 $ de l'excédent de l'exercice financier 2017 dans le surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements incendie;
. de transférer une somme de 226.06 $ de l'excédent de l'exercice financier 2017 à la réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-191 **11. MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL 2016-2020 DE RÉAL DULMAINE**

Attendu que la Municipalité et Réal Dulmaine se sont entendus sur une modification à apporter à son contrat de travail en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2016;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu la modification apportée au contrat;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser la mairesse à signer pour et au nom de la Municipalité la modification apportée au contrat de travail intervenu avec Réal Dulmaine rétroactivement au 1er janvier 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie de la modification au contrat de travail est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2018-05-192 **12. VACANCES 2017 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Attendu qu'il reste un solde de 63.95 heures à la banque de vacances 2017 du directeur général et secrétaire-trésorier;
Attendu que selon le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier les vacances doivent être prises dans l'année qui suit l'année de référence;
Attendu que le directeur général s'engage à mettre à zéro sa banque de vacances annuelles;
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de reporter le solde de la banque de vacances 2017 du directeur général et secrétaire-trésorier à sa banque de vacances 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-193 **13. PROPRIÉTÉ DU 822, RUE AUBIN – ENTENTE**

Attendu le mandat accordé à Morency, société d'avocats, en vertu de la résolution numéro 2017-10-431;
Attendu que la Municipalité et la propriétaire du 822, rue Aubin sont en voie d'en venir à une entente pour régler le litige hors cours;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'autoriser la mairesse à signer l'entente intervenue avec la propriétaire précitée relativement à la propriété du 822, rue Aubin. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-194 **14. RUE BÉDARD**

Attendu que la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*, prévoit que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) doit soumettre à une consultation le projet de plan cadastral de rénovation;

Attendu que pour les grands propriétaires fonciers comme la Municipalité, cette consultation prend la forme d'une demande d'avis technique;
Attendu qu'après vérification du projet de plan cadastral de rénovation le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a l'intention d'inscrire au Registre foncier la Municipalité à titre de propriétaire de la rue Bédard;
Attendu que la Municipalité désire que la rue Bédard soit un chemin public;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de mandater Morency, société d'avocats, pour entreprendre les procédures conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour permettre à la Municipalité d'être inscrite au Registre foncier comme propriétaire de la rue Bédard pour des honoraires de 3 000 $, taxes et déboursés en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-195 **15. RÈGLEMENT PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Attendu que le règlement numéro 456 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux est entré en vigueur le 6 septembre 1995;
Attendu qu'il y a lieu de modifier ce règlement ou d'en adopter un nouveau conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*
Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de mandater Morency, société d'avocats, pour modifier le règlement en vigueur ou pour rédiger un nouveau règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour des honoraires forfaitaires de 1 500 $, taxes et déboursés en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-196 **16. INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE – FORMATION**

Attendu que des budgets sont prévus en 2018 pour la formation;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 120 $ taxes en sus, à l'ordre de Sécurité Civile Landry Inc., en paiement des frais d'inscription pour Carole Côté à la formation Introduction à la sécurité civile qui se tiendra samedi le 12 mai 2018 de 8 h à 12 h à Saint-Germain-de-Grantham et qui sera offerte par Sécurité civile Landry Inc. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-197 **17. L'UNION-VIE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE – AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE**

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance à effectuer des prélèvements bancaires dans le compte de la Municipalité pour le paiement des primes mensuelles des assurances collectives. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à 6 appels, dont 4 appels sur notre territoire et 2 en entraide pour la période du 27 mars 2018 au 29 avril 2018.

2018-05-198 **19. CENTRE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE LA RURALITÉ DE LA MRC DE DRUMMOND**

Attendu que le projet soumis au Fonds de la ruralité pour l'acquisition d'une génératrice au Centre communautaire porte le nom de « Centre de services aux sinistrés »
Attendu qu'il y a lieu de changer l'appellation du projet de la résolution numéro 2018-02-071 adoptée à la séance du 5 février 2018 afin d'assurer une cohérence;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

. de déposer au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond une demande d'aide financière pour le projet « Centre de services aux sinistrés » et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande;
. d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité la convention à intervenir avec la MRC de Drummond dans le cadre du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond si le projet « Centre de services aux sinistrés » est accepté;
. de demander aux organismes de la municipalité une lettre d'appui pour ce projet;
. d'abroger la résolution numéro 2018-02-071.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-199 **20. PROTOCOLE D'ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES INCENDIE**

Attendu que la Municipalité de Wickham a fait part de son intention à la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham de participer à l'étude d'opportunité visant la mise en commun des ressources en incendie;

Attendu que pour assurer l'efficacité de la démarche, un protocole d'entente de coopération intermunicipale doit être conclu afin que chacune des municipalités impliquées s'engage à respecter un protocole commun et à collaborer avec la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham qui a été nommée organisme responsable et gestionnaire du projet;

Attendu le protocole soumis;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux que la Municipalité de Wickham:

. s'engage à respecter le protocole d'entente de coopération intermunicipale pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun des ressources incendie;
. autorise la mairesse Carole Côté et le directeur général et secrétaire-trésorier Réal Dulmaine à signer pour et au nom de la Municipalité de Wickham le protocole d'entente;
. nomme Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier, comme responsable pour la rédaction de l'appel d'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-200 **21. ENGAGEMENT DE MARC-ANDRÉ PELLETIER ET CARMIN PARENTEAU COMME POMPIERS VOLONTAIRES**

La mairesse Carole Côté déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter. L'assemblée est présidée par le conseiller Bertrand Massé, maire suppléant.

Attendu que Marc-André Pelletier et Carmin Parenteau ont été engagés à titre de pompiers stagiaires en novembre 2017 pour un stage d'une durée minimale de 6 mois et que les conditions d'admissibilité ont été complétées;

Attendu la recommandation favorable d'embauche du directeur du service des incendies;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'engager Marc-André Pelletier et Carmin Parenteau comme membres du service des incendies à titre de pompiers volontaires au même salaire et condition de travail que les autres pompiers volontaires. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La mairesse Carole Côté revient et préside l'assemblée.

2018-05-201 **22. ENGAGEMENT DE DEUX POMPIERS STAGIAIRES**

Attendu l'offre d'emploi publiée le 16 janvier 2018 pour l'engagement de nouveaux pompiers volontaires;
Attendu que la brigade incendie ne compte que 14 pompiers actuellement;
Attendu que la Municipalité désire augmenter le nombre d'effectifs du service incendie;
Attendu que 6 candidats ont été rencontrés et que 2 ont déjà leur formation de Pompier 1;
Attendu la recommandation des membres du comité de sélection;
Attendu l'article 8 de la réglementation concernant l'établissement d'un service de protection contre les incendies;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. d'engager Louis Nadeau et Simon Cloutier à titre de pompiers stagiaires pour un stage d'une durée minimale de 6 mois à la condition de recevoir de chacun, un certificat de santé émis par le médecin traitant de chaque pompier-stagiaire attestant qu'un examen médical a été réalisé préalable à l'embauche;
. de les rémunérer selon la grille de salaire des pompiers volontaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-202 **23. SERVICE DES INCENDIES – ACHAT D'HABITS DE COMBAT, DE CHAPEAUX ET DE BOTTES**

Attendu l'embauche de 2 nouveaux pompiers déjà formés;
Attendu que le service des incendies a actuellement en inventaire quelques habits de combat;
Attendu que les nouveaux pompiers procéderont à l'essayage des habits en inventaire pour vérifier s'ils sont de la bonne taille;
Attendu que le directeur du service des incendies demandera des prix auprès de deux fournisseurs;
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

. d'acheter un premier habit de combat par pompier, si nécessaire, au prix d'environ 1 435 $ chacun, les chapeaux au prix de 355 $ chacun et les paires de bottes au prix approximatif de 125 $ la paire, taxes en sus conformément à la plus basse soumission reçue;
. d'amender le poste budgétaire 0222026650 d'une somme de 4 021.02 $ en prenant les deniers nécessaires du surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements pour le service des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-203 **24. SERVICE DES INCENDIES – ACHAT D'UN PORTATIF**

Attendu qu'un portatif pour le service des incendies doit être acheté pour bien communiquer lors d'entraide avec la Ville de Drummondville;
Attendu les prix demandés auprès de 2 fournisseurs;
Attendu que cette dépense est prévue au budget 2018;
Attendu la recommandation du directeur incendie;
Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'acheter de Groupe CLR un portatif Kenwood NX-3220K3 avec batterie KNB-57L, antenne, chargeur rapide, garantie 2 ans et programmation au prix total de 599 $ taxes en sus conformément à la soumission numéro GJ18-0269 du 16 avril 2018.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-204 **25. SERVICE DES INCENDIES – ACHAT DE CASQUES AVEC LUMIÈRE INTÉGRÉE**

Attendu que lors du budget 2018, 15 lumières de casque avec support ont été budgétées;

Attendu qu'il y a moins de risque d'être pris dans les fils lors d'intervention dans le secteur 1 (secteur intérieur) si les lumières sont intégrées aux casques;
Attendu que la durée de vie d'un casque est de 10 ans;
Attendu que beaucoup de casques sont dus à être changé en 2018;
Attendu qu'un seul prix a été demandé car les autres fournisseurs n'offrent pas ce type d'équipement;
Attendu la recommandation du directeur incendie;
Attendu qu'une somme de 1 165 $ était prévue au budget 2018;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

. d'acheter de CMP Mayer Inc. 15 chapeaux LTXTL de luxe-R726 noir avec Trak lite au prix unitaire de 355 $ taxes en sus pour un total de 5 325.00 $ taxes en sus conformément à la soumission numéro SOUM040515 du 23 avril 2018;
. d'amender le poste budgétaire 0222026650 d'une somme de 4 425.89 $ en prenant les deniers nécessaires du surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements pour le service des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-205 **26. ACHAT LOGICIEL DE COMMUNICATION SOMUM DE LA MRC DE DRUMMOND**

Attendu l'article 6 du projet de règlement de la *Loi sur la sécurité civile* (chapitre S-2.3) qui prévoit qu'une municipalité locale doit être en mesure de diffuser à sa population de l'information visant la protection des personnes et des biens sur son territoire lors d'un sinistre majeur réel ou imminent;
Attendu que la Municipalité de Wickham désire se doter d'un outil de communication de masse performant afin d'assurer une gestion des communications efficace avec ses citoyens lors de situation d'urgence;
Attendu les recommandations de la MRC de Drummond;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

. d'accepter l'offre de la MRC de Drummond pour l'achat du logiciel de communication de Somum solutions selon la soumission numéro SO-2018213-58 datée du 13 février 2018 au prix total de 20 063.30 $ taxes en sus à être réparti entre les municipalités participantes à l'achat regroupé ainsi que le coût du service d'entretien annuel évalué à 8 634 $ taxes en sus réparti entre les municipalités;
. d'amender le poste budgétaire 0223010414 d'une somme de 1 620.30 $ en prenant les deniers nécessaires du surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

2018-05-206 **27. TRAVAUX DE MARQUAGE 2018 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour les travaux de marquage 2018;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

. d'adjuger le contrat pour les travaux de marquage 2018 sauf les onze indications de 50 km/h au prix de 660 $ plus taxes à Marquage et Traçage du Québec inc. pour le prix de 15 796.74 $ taxes incluses;
. que le devis d'appel d'offres, la soumission de Marquage et Traçage du Québec inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Marquage et Traçage du Québec inc.;
. d'amender le poste budgétaire 0235500516 d'une somme de 255.57 $ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-207 **28. SCELLEMENT DE FISSURES 2018 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux de scellement de fissures 2018.
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

. d'adjuger le contrat pour les travaux de scellement de fissures 2018 à Permaroute inc. pour le prix de 5001.41 $ taxes incluses;
. que le devis d'appel d'offres, la soumission de Permaroute inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Permaroute inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-208 **29. POSE DE PIERRE CONCASSÉE 2018 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux de pose de pierre concassée 2018;
Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

. d'adjuger le contrat pour les travaux de pose de pierre concassée 2018 à J. Noël Francoeur inc. pour le prix de 27 050.75 $ taxes incluses;
. que le devis d'appel d'offres, la soumission J. Noël Francoeur inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et J. Noël Francoeur inc.;
. de payer cette dépense en prenant les deniers nécessaires des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-209 **30. BALAYAGE DES RUES – DEMANDE DE SOUMISSION**

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par conseiller Pierre Côté :

. de demander des soumissions pour le balayage des rues pour un contrat de 3 ans à compter de l'an 2019 par appel d'offres dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
. que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-210 **31. RUE MOREAU – INSTALLATION DE DOS D'ÂNE**

Attendu la présence d'enfants circulant sur la rue Moreau dans le secteur du Parc du centre communautaire;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

. d'autoriser l'achat de 2 dos d'âne en caoutchouc du plus bas soumissionnaire au prix de unitaire d'environ 346.50 $ taxes et livraison en sus pour installer sur la rue Moreau aux limites des terrains portant les numéros civiques 889 et 893 et 904 et 906;
. d'autoriser l'achat de la signalisation nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-211 **32. INSTALLATION DE PANNEAUX CONCERNANT L'UTILISATION DES FREINS MOTEURS**

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

. d'autoriser l'achat de 4 panneaux « Réduisez le brrrruit ! » tel que recommandé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au prix unitaire de 105 $, taxes et transport en sus chez Martech pour installer aux endroits suivants :
  - près de la sablière Benoit dans le 7e rang en direction ouest;
  - près de l'entrée de la carrière de DJL dans le 10e rang en direction ouest;
  - avant l'entrée dans le secteur urbain dans le 10e rang en provenance de la Carrière de DJL;
  - avant l'arrêt, sur la rue Skiroule,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-212 **33. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE BLANCHARD ET DU CHEMIN DU 10e RANG – RAPPORT FINAL SUR LES COÛTS**

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

. d'approuver le rapport final du 25 avril 2018 sur les coûts montrant des dépenses nettes de 751 690.94 $ pour les travaux de réfection de la rue Blanchard et du chemin du 10e rang;

. d'approuver le financement suivant :

- une somme de 13 180.83 $ provenant de la TECQ 2014-2018 pour la contribution du fédéral au comptant reçue en 2017;
- une somme de 329 150.17 $ provenant de la TECQ 2014-2018 pour la contribution du fédéral au comptant à recevoir en 2018 et en 2019;
- un emprunt à long terme de 398 600 $ en vertu du règlement numéro 2016-07-827 dont une somme de 141 200 $ pour la contribution du provincial de la TECQ 2014-2018 payable sur 20 ans et une somme de 257 400 $ pour le financement de la contribution financière payable sur 10 ans dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;
- une somme de 2 108.15 $ à recevoir sur 10 ans dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;
- une somme de 5 044.63 $ provenant des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-213 **34. PROJET COVOITURAGE – STATIONNEMENTS INCITATIFS**

Attendu la résolution numéro 2017-12-563 adoptée le 4 décembre 2017 à l'effet d'aviser la MRC de Drummond de l'intérêt de la Municipalité à offrir des stationnements incitatifs sur son territoire;

Attendu le projet clé en main mis de l'avant par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec en collaboration avec la MRC de Drummond;

Attendu que ce projet vise à diversifier l'offre en transport des personnes sur le territoire et inciter davantage de citoyens à opter pour des modes de transport plus durables;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

. d'aviser le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec que la Municipalité de Wickham est en accord avec le projet de stationnements incitatifs déposé au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond et qu'une dépense de 500 $ soit autorisée pour la mise en place du projet;

. d'amender le poste budgétaire 0235500970 d'une somme de 500 $ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-214 **35. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de demander à André Lamontagne, député de Johnson, une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour les priorités municipales 2018 qui consistent à exécuter les travaux suivants évalués à 140 000 $:

. travaux de pose de pierre concassée sur le chemin du 11e rang;

. travaux de pose de pierre concassée sur différents rues et chemins;

. travaux de pavage des rues France, Guy, Lise, et Normand.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-05-215 **36. ZONAGE AGRICOLE – DOSSIER PUITS BOIRE NUMÉRO 6 – DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Attendu que le demandeur est la Municipalité de Wickham et que le propriétaire est Les Repros CBF inc;
Attendu que le lot visé est une partie du lot 490 et la superficie visée par la demande est d'environ 0.7694 hectare;
Attendu que la Municipalité désire mettre en opération un nouveau puits d'eau potable afin de sécuriser son approvisionnement en eau potable;
Attendu qu'une étude hydrogéologique a été effectuée par Richelieu Hydrogéologie Inc. confirmant la capacité de la nappe phréatique à fournir le débit d'appoint d'eau potable;
Attendu que le nouveau puits sera situé dans le même secteur agricole qu'un des puits d'alimentation de la Municipalité ayant déjà reçu une autorisation favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
Attendu que cette aire d'alimentation ne produit aucun impact sur les activités agricoles avoisinantes puisqu'elle se situe en milieu boisé sur les parties du lot 490 appartenant au même propriétaire, soit Les Repros CBF inc;
Attendu que suite aux résultats de la recherche en eau potable en zone blanche, il n'y a pas, ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, de possibilité d'éviter que l'aire d'alimentation se situe totalement en zone blanche puisque le puits, fruit de la recherche, est localisé là où l'eau souterraine est à la fois de qualité et en quantité suffisante;
Attendu que le demandeur s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir une autorisation d'utilisation d'une partie de lot à une fin autre que l'agriculture pour l'aménagement d'un nouveau puits d'eau potable municipal, une conduite d'amenée et l'aménagement d'un chemin d'accès au-dessus de la conduite;
Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale;
En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

. de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec la présente demande d'autorisation et d'autoriser le directeur général, Réal Dulmaine, à signer tous les documents nécessaires pour la demande à la CPTAQ;
. que la présente résolution abroge celle portant le numéro 2017-10-441.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-216 **37. BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-GERMAIN – ÉCHANTILLONNAGE – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Attendu la demande reçue;
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'aviser la Municipalité de L'Avenir que l'inspecteur aux réseaux d'aqueduc et d'égout effectuera l'échantillonnage à la station Charpentier 2 dans le cadre de l'étude du bassin versant de la rivière Saint-Germain et de fixer un tarif horaire de 42.45 $ plus les frais de déplacement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-217 **38. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ) – ADHÉSION**

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2018;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser un déboursé au montant de 50 $ au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec en paiement de l'adhésion pour une période d'un an et de nommer la mairesse Carole Côté comme personne déléguée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2018-05-218 **39. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ÉTATS FINANCIERS 2017**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 montrant un déficit 101 107 $. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2018-05-219 **40. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06-875 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »**

Le conseiller Pierre Côté déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;
Attendu que la Municipalité souhaite permettre, dans une partie de la zone RT-90, l'usage « entrepreneur en construction » qui peut comprendre l'entreposage extérieur d'équipements et de matériels, le stationnement de machineries ainsi que la vente d'équipements en lien avec l'usage demandé;
Attendu que le propriétaire actuel du terrain (Roulottes Lupien (2000) inc.) souhaite vendre le terrain et le bâtiment existant (à la date d'entrée en vigueur du schéma révisé) et que donner suite à cette demande permettrait la réutilisation d'un bâtiment commercial en zone verte, dans un secteur déjà fortement déstructuré par rapport aux activités agricoles (à proximité d'un terrain de camping et de deux ilots déstructurés (ID-WK06 et ID-WK07) au schéma révisé de la MRC Drummond);
Attendu qu'aucun agrandissement du bâtiment principal n'est prévu à court terme et aucun nouveau bâtiment principal n'est prévu;
Attendu que la propriété visée étant à l'intérieur de la zone agricole, les vérifications et/ou autorisations requises devront être faites ou obtenues auprès de la CPTAQ;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2018;
Attendu que le premier projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 28 mars 2018;
Attendu que le second projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 1er mai 2018;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;
Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 7 mai 2018;
Il est proposé par Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que le second projet de règlement numéro 2018-06-875 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », projet de règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06-875

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;
Attendu que la Municipalité souhaite permettre, dans une partie de la zone RT-90, l'usage « entrepreneur en construction » qui peut comprendre l'entreposage extérieur d'équipements et de matériels, le stationnement de machineries ainsi que la vente d'équipements en lien avec l'usage demandé;
Attendu que le propriétaire actuel du terrain (Roulottes Lupien (2000) inc.) souhaite vendre le terrain et le bâtiment existant (à la date d'entrée en vigueur du schéma révisé) et que donner suite à cette demande permettrait la réutilisation d'un bâtiment commercial en zone verte, dans un secteur déjà fortement déstructuré par rapport aux activités agricoles (à proximité d'un terrain de camping et de deux ilots déstructurés (ID-WK06 et ID-WK07) au schéma révisé de la MRC Drummond);
Attendu qu'aucun agrandissement du bâtiment principal n'est prévu à court terme et aucun nouveau bâtiment principal n'est prévu;
Attendu que la propriété visée étant à l'intérieur de la zone agricole, les vérifications et/ou autorisations requises devront être faites ou obtenues auprès de la CPTAQ;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2018;
Attendu que le premier projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 28 mars 2018;
Attendu que le second projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 1er mai 2018;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;
Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 7 mai 2018;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan de zonage W-003 feuillet 1 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2006-09-621 est modifié comme suit :

a) En créant une nouvelle zone RT-94 à même une partie de la zone RT-90. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement.

Article 3

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

a) En ajoutant après la colonne « RT-93 » une nouvelle colonne « RT-94 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les usages principaux, un astérisque « * » accompagné ou non d'un chiffre en exposant, autorisant des classes d'usages avec ou sans spécifications particulières. Le tout, comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe II pour faire partie intégrante du présent règlement;

b) En ajoutant dans la section « Notes », les notes 38, 39 et 40 qui se lisent comme suit :

« 38 – Est autorisé seulement la vente d'équipements d'entrepreneur de tout genre et la vente d'équipements pour bâtiments, complémentaires à l'usage « entrepreneur en construction »;

39 – Les services et bureaux administratifs des entrepreneurs seulement.

40 – Entrepreneur en construction seulement, sur un terrain et dans un bâtiment commercial existant au 25 juillet 2017. Peut comprendre de l'entreposage extérieur de marchandises, équipements et matériaux ainsi que le stationnement de machineries en lien avec l'usage. »

Article 4

L'annexe VI faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille des normes d'implantation par zone est modifiée comme suit :

a) En ajoutant après la colonne « RT-93 », une nouvelle colonne « RT-94 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les différents objets, les normes (minimales ou maximales) applicables, fixant ainsi les règles pour cette nouvelle zone. Le tout comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe III pour faire partie intégrante du présent règlement;

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le conseiller Pierre Côté revient.

2018-05-220 **41. DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 PAR LES PROPRIÉTAIRES DU 1163, RUE MARC**

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la propriété visée par la demande est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
Attendu que la propriété visée par la demande est située à l'intérieur d'un îlot déstructuré;
Attendu que les demandeurs devront soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre leur projet;
Attendu que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé la conseillère Raymonde Côté de modifier le règlement de zonage numéro 2006-09-621 pour permettre dans toutes les zones où sont situées des îlots déstructurés l'usage « Groupe service personnel et professionnel PRO ». Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-221 **42. INSPECTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION SEPTIQUE**

Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de modifier la réglementation d'urbanisme pour que l'inspection d'une nouvelle installation septique soit effectuée par un professionnel en la matière afin de protéger la Municipalité contre les poursuites. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-222 **43. INVENTAIRE DES TERRAINS VACANTS SUR LE TERRITOIRE**

La liste de l'inventaire des terrains vacants a été remis à chaque membre du conseil.
Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

. de vérifier dans cette liste les terrains qui peuvent être morcelés et construits et de consulter les propriétaires à savoir s'ils désirent les vendre;
. de vérifier également dans le secteur non desservi par l'aqueduc et l'égout si des terrains pourraient être morcelés et vendus et de consulter les propriétaires à savoir s'ils désirent les vendre;
. que suite à ces consultations, que la liste des terrains vacants à vendre soit disponible pour de futurs acquéreurs sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-223 **44. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-03-0001 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS ACTUELS 424-33 ET 425-35 DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 1224, ROUTE 139**

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou au lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
Attendu que la dérogation est mineure;
Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;
Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 2018-03-0001 concernant l'immeuble situé sur les lots actuels 424-33 et 425-35 du cadastre du canton de Wickham, soit au 1224, route 139, pour permettre l'agrandissement du bâtiment d'accueil du 1224, route 139 avec une marge latérale droite de 4,58 mètres au lieu de celle de 6 mètres prescrite au règlement de zonage.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-224 **45. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-03-0003 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS ACTUELS 472-36, 472-37-2 ET 472P DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 902, RUE ST-JEAN**

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou au lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
Attendu que la dérogation est mineure;
Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;
Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2018-03-0003 concernant l'immeuble situé sur les lots actuels 472-36, 472-37-2 et 472P du cadastre du canton de Wickham, soit au 902, rue St-Jean, pour permettre la construction d'un garage résidentiel détaché possédant une superficie de 78 mètres carrés au lieu de celle de 75 mètres carrés prescrite au règlement de zonage numéro 2006-09-621 et une hauteur de 5,79 mètres alors que le garage ne doit pas avoir une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal qui est de 5,18 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 2006-09-621, le tout conformément au plan et à la photo joints à la demande de dérogation mineure. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-225 **46. DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 PAR LE PROPRIÉTAIRE DES LOTS 469P ET 472P, RUE SKIROULE**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-226 **47. DISTRIBUTION DE FLEURS VIVACES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de donner, lors de la distribution des arbres le 19 mai 2018, le 2/3 du surplus des hémérocalles et l'ensemble des autres espèces de fleurs vivaces récupérées lors du démarrage du printemps des fleurs vivaces. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-227 **48. VENTES DE GARAGE SANS PERMIS**

Attendu la réglementation en vigueur sur les ventes de garage;
Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

. d'autoriser la tenue de ventes de garage sans permis sur tout le territoire de la municipalité samedi le 19 mai 2018 et dimanche le 20 mai 2018;
. de publiciser qu'il y a de l'espace disponible dans les stationnements du garage municipal et en façade de l'usine de filtration pour les gens qui désirent s'y installer pour la vente de garage;
. de publiciser cette activité à la population via les différents outils de communication de la Municipalité;
. d'aviser la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

2018-05-228 **49. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT INTÉGRANT LA NOTION DE JEUX LIBRES DANS LA RUE**

Le conseiller Guy Leroux donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement intégrant la notion de jeux libres dans la rue.

2018-05-229 **50. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06-876 INTITULÉ « RÈGLEMENT INTÉGRANT LA NOTION DE JEUX LIBRES DANS LA RUE »**

Attendu que la Municipalité est régie par les dispositions de la *Loi sur les Compétences municipales*;

Attendu que la Municipalité désire promouvoir la notion de jeux libres dans la rue sur les rues Hébert et du Pacifique;
Attendu qu'un sondage a été réalisé auprès des citoyens concernées sur les 2 rues faisant partie du projet pilote et que la majorité des gens se sont montrés favorables à cette initiative;
Attendu qu'un code de conduite des participants aux jeux libres dans la rue doit être édicté afin de bien encadrer les jeux libres dans la rue;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 7 mai 2018;
Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 3 mai 2018;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que le projet de règlement numéro 2018-06-876 intitulé « Règlement intégrant la notion de jeux libres dans la rue », projet de règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06-876

RÈGLEMENT INTÉGRANT LA NOTION DE JEUX LIBRES DANS LA RUE

Attendu que la Municipalité est régie par les dispositions de la *Loi sur les Compétences municipales*;
Attendu que la Municipalité désire promouvoir la notion de jeux libres dans la rue sur les rues Hébert et du Pacifique;
Attendu qu'un sondage a été réalisé auprès des citoyens concernées sur les 2 rues faisant partie du projet pilote et que la majorité des gens se sont montrés favorables à cette initiative;
Attendu qu'un code de conduite des participants aux jeux libres dans la rue doit être édicté afin de bien encadrer les jeux libres dans la rue;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 7 mai 2018;
Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 3 mai 2018;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 – Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 – Rues ciblées

Les rues ciblées sont :

- la rue Hébert entre les numéros civiques 881 et 949.
- la rue du Pacifique entre les numéros civiques 807 et 825.

Article 3 – Code de conduite

Tout participant aux jeux libres dans les rues ciblées est tenu de se conformer aux règles édictées par le présent code de conduite :

- obligation de respecter la période à laquelle le jeu libre sécuritaire est permis, soit entre 8 h et 20 h;
- obligation de vigilance des participants et surveillance des parents, selon le cas;
- obligation de courtoisie des participants au jeu en matière de partage de la chaussée avec les automobilistes;
- obligation de dégager la chaussée suite au jeu;
- obligation de respecter de façon raisonnable la quiétude des voisins.

Article 4 – Limite de vitesse

Afin d'assurer une zone de jeux libres sécuritaire, la limite de vitesse des rues ciblées est réduite à 40 kilomètres/heure.

Article 5 – Stationnement interdit

Afin d'assurer une zone de jeux libres sécuritaire, le stationnement est interdit en tout temps sur la rue Hébert, du côté des numéros civiques impairs situé entre les numéros civiques 875 et 949.

Article 6 – Identification des zones de jeux libre

Les rues ciblées sur lesquelles des zones de jeux libres sont autorisées seront identifiées à l'aide de panneaux de signalisation à cet effet.

Article 7 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-05-230 **51. DANS MA RUE ON JOUE – ACHAT DE SIGNALISATIONS**

Attendu le projet de règlement numéro 2018-06-876;
Attendu que des soumissions seront demandées auprès de 2 fournisseurs;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

. d'autoriser l'achat de la signalisation nécessaire pour le projet « Dans ma rue on joue » incluant 3 dos d'âne pour la rue Hébert aux endroits déterminés par le Comité « Dans ma rue on joue » pour un budget évalué à 2 649 $ taxes et livraison en sus;
. d'amender le poste budgétaire 0232035500649 d'une somme de 2 780 $ en prenant les deniers nécessaires du poste 0232020625.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-231 **52. CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018 – ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

Attendu que la Municipalité désire offrir un camp de jour à l'été 2018 pour les jeunes de 4 à 12 ans;
Attendu que la Municipalité doit respecter les ratios enfants/animateurs prévus;

Attendu qu'un bon encadrement des activités représente une préoccupation de premier niveau;
Attendu le nombre d'inscriptions reçues à ce jour;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'engager Jennifer Emond et Lisa Perreault comme animatrices pour le camp de jour été 2018 au tarif horaire de 12.10 $ pour une période d'environ 8 semaines à raison de 40 heures par semaine. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-232 **53. COMITÉ LOISIRS, CULTURES ET SPORTS WICKHAM**

Attendu que des gens sont intéressés à former un Comité Loisirs, Cultures et Sports Wickham (CLCS);
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. que le conseil est en accord avec la formation d'un Comité Loisirs, Cultures et Sports Wickham (CLCS) et que le fonctionnement soit le même que pour un organisme sans but lucratif;

. d'informer le Comité Loisirs, Cultures et Sports Wickham :

- que toute demande doit se faire par résolution adoptée par le conseil d'administration;
- que des prévisions budgétaires devront être déposées lorsque la Municipalité le demandera;
- que les états financiers approuvés par le conseil d'administration devront être déposés au plus tard le 30 avril de chaque année;
- que le Comité devra faire les efforts nécessaires pour obtenir des fonds supplémentaires via l'organisation d'activités additionnelles ou par tous autres moyens autorisés par son conseil d'administration;
- que le Comité devra appliquer la politique de visibilité de la Municipalité établie selon le montant de la subvention accordée;
- que le siège social doit être situé sur le territoire de la Municipalité;
- qu'une assemblée générale doit être tenue annuellement et que l'avis de convocation doit être publié dans l'Info Wickham;
- qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale doit être transmise à la Municipalité dans un délai de 30 jours de la tenue de cette assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-233 **54. COURSE ST-JEAN – ÉDITION 2018**

Attendu que la course St-Jean se tiendra vendredi le 18 mai 2018;
Attendu la demande reçue de l'École St-Jean;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

. d'accepter le tracé fourni et de permettre la circulation locale seulement pendant la course;

. de fournir la signalisation nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-234 **55. SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU CENTRE-DU-QUÉBEC – FÊTE NATIONALE 2018 – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC**

Attendu la demande reçue de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec demandant une commandite pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec;
Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'émettre un déboursé de 100 $ en commandite pour la Fête nationale 2018 dans le cadre de la demande de commandite pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

56. MAISON DES JEUNES DE WICKHAM – RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Chaque membre du conseil a reçu une copie des rapports financiers de l'année 2017 de la Maison des jeunes de Wickham.

AUTRES

57. VARIA

58. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 28 mars 2018 au 30 avril 2018 a été remise à chaque membre du conseil.

59. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune des questions posées ne demande un suivi.

2018-05-235 **60. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que la présente séance soit levée à 21 h 10. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier